

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 septembre 2021

à 20 h 30

Conseil Municipal :

La réunion a lieu toujours dans la salle des fêtes. Tous les conseillers présents portent un masque de protection.

Présents : Tous les conseillers sauf Mme Amélie LEMAIRE (qui a donné pouvoir à M. Jean-Jacques GOUAULT)

Date du conseil retenue lors de la séance du 1^{er} septembre 2021 et rappelée par mails en date du 03 septembre 2021

Madame Georgina COPITET a été nommée secrétaire.

Le Maire énumère l'ORDRE DU JOUR de la séance.

SALLE DES FETES

à 20 h 30

ORDRE DU JOUR

- Validation compte-rendu dernier conseil

Validation choix commission appel d'offres pour travaux gros buisson N°3 (lot 2: lice autour piste de roller rdv de M. GOUAULT avec ARTOPIA lundi 6 sept)

Signature convention avec la CUGR pour l'utilisation des candélabres (fixation caméras,...)

Décision suite au courrier sur la friche GUERLET

Questions diverses :

Rectifications des horaires d'ouverture au public de la poste

Compte-rendu rendez-vous avec M. GIRARD (LOT 1)

Petit point sur l'avancement des travaux de la CUGR -rue du Martelet, Cité Renaud,..

Comme à chaque début de Conseil, la première délibération consiste à ce que le conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Délibération N°63 - Procès-Verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} septembre 2021 - validation

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-15, L.2121-23 et L.5211-1,

Vu le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du 1^{er} septembre 2021,
Considérant qu'il convient de l'approuver,

après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- de valider le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du Municipal du 1er septembre 2021

Délibération N°64 - Aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson N°3 : LOT

1 : Voie de retournement, Parking et élargissement du LOT 2 : Garde-corps autour piste de roller. Choix entreprises

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 1er septembre 2021, le conseil municipal a validé le choix de la commission d'appel d'offres qui s'était réunie le 30 août 2021 pour l'ouverture des plis concernant le LOT N°1 Aménagement d'une aire de stationnement, création d'une voie de retournement et élargissement d'un parcours de santé du programme Aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson N°3. C'est ainsi que l'entreprise GIRARD de PONTFAVERGER (51490) avait été retenue pour une somme de 31 866.35 € HT. Mais Monsieur le Maire devait revoir quelques points de la proposition avant l'acceptation de l'offre. Il a donc rencontré le directeur de l'entreprise : il a été décidé de modifier très légèrement le prix proposé : la pose d'un géotextile anti-contaminant sur la longueur du parcours de santé, la non- évacuation des terres, le déplacement du panneau d'information de la zone sportive à 32 439.40 € HT au lieu de 31 866.35 € HT.

Pour ce qui concernait le lot N°2 : Création d'une lice autour de la partie extérieure de la piste de roller, les membres du conseil demandaient à ce que la proposition de la SAS ARTOPIA de CORMONTREUIL (51350) soit réétudiée.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré une personne de la SAS ARTOPIA de CORMONTREUIL (51350) le lundi 06 septembre 2021.

Une nouvelle offre a été faite par l'entreprise légèrement plus élevée 102 450.36 euros HT au lieu de 99 424,40 euros HT mais toutes les modifications souhaitées par le Maire ont été prises en compte par l'entreprise notamment : les mains courantes supérieures sont en tube de 48 mm de diamètre, La pose de chasse roue en bois en section de 30mm d'épX200mm de hauteur pour éviter que les rollers ne tapent directement dans les plaques en polycarbonate (protection des usagers)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la légère modification de prix de l'entreprise SAS GIRARD de PONTFAVERGER (51490) pour une somme de 32 439.40 € HT au lieu de 31 866.35 € HT pour le lot N° 1 Aménagement d'une aire de stationnement, création d'une voie de retournement et élargissement d'un parcours de santé

- **Approuve** la nouvelle proposition pour lot N°2 : Création d'une lice autour de la partie extérieure de la piste de roller de la SAS ARTOPIA de CORMONTREUIL (51350) pour une somme de 102 450.36 euros HT.

- **Autorise** le Maire à signer les contrats et éventuels avenants avec les entreprises SAS GIRARD de PONTFAVERGER (51490) et SAS ARTOPIA de CORMONTREUIL (51350).

- **Autorise** le versement d'un acompte de 15 % à la commande à la SAS ARTOPIA de CORMONTREUIL après production d'une attestation sur l'honneur de mener à bien ce projet.

- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de l'opération : Aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson N°3.

Suite à la validation de la délibération, un conseiller rappelle à l'assemblée qu'il n'est pas d'accord pour que la piste de roller soit ouverte à tous.

Monsieur le Maire propose que l'on fasse un essai avec ouverture de la piste à tout le monde avant que les prochains travaux ne soient faits (main courante autour de la piste) et si des dégradations sont constatées, la commune mettra des restrictions d'utilisation en place.

La commune va envoyer dans un premier temps les réponses négatives aux entreprises soumissionnaires non retenues. Puis dans un second temps, elle donnera réponse aux 2 entreprises retenues. (minimum 11 jours après).

Les travaux s'étaleront d'octobre à février en fonction des entreprises.

Délibération N°65 – Signature convention d'autorisation d'implantation et de raccordement électriques d'installations sur le réseau d'éclairage public de la CUGR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une caméra mise sur la place du 08 mai 1945. Pour cela elle doit être installée et raccordée sur un candélabre. Aujourd'hui l'éclairage public est de la compétence de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Il faut donc avoir leur autorisation pour fixer ou raccorder un équipement tels que les radars pédagogiques, les illuminations de Noël, les caméras de vidéosurveillance,... sur les candélabres.

Le Maire propose qu'une convention d'autorisation d'implantation et de raccordement électriques d'installations sur le réseau d'éclairage public de la CUGR soit signée avec la Communauté Urbaine du Grand Reims afin de définir les conditions dans lesquelles la commune est autorisée à implanter et à raccorder ce type d'équipement au réseau d'éclairage public et à les gérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation d'implantation et

de raccordement électriques d'installations sur le réseau d'éclairage public de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Délibération N°66 – Nouvelle offre d'acquisition de la friche industrielle GUERLET

M. le Maire explique à l'assemblée que la commune a fait par lettre recommandée avec accusé de réception une contre-proposition à 130 000 euros pour l'acquisition de la friche industrielle appartenant à la famille GUERLET le 15 juillet 2021 alors que ces derniers nous proposaient de la céder à la commune pour 190 000.00 euros.

Le 23 août 2021, nous avons reçu une lettre de l'indivision GUERLET dans laquelle ils nous informaient qu'ils étaient prêts à céder à la commune la friche et le canal au prix de 180 000

Euros.

Le Maire demande aux conseillers leur avis sur cette offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** le Maire à faire une contre-proposition d'acquisition au prix de 140 000.00 euros.

- **charge** le Maire de signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Informations diverses

Les horaires de la poste

Notre nouvel agent postal a deux enfants qui vont encore à l'école. Afin de lui permettre de

les déposer à l'école, un léger ajustement des horaires a été nécessaire.

Badges BMX

Toute l'installation électrique est posée. Mais il y a un léger bug. Cela saute. Ce défaut sera rapidement corrigé. Il ne reste plus qu'à programmer les badges.

Il faut pour le 23 septembre donner à l'informaticien les créneaux horaires.

Ainsi, après cette date, on pourra ouvrir la piste de BMX au public.

La gestion des badges se fera sur un ordinateur de la mairie. La distribution de ces badges se fera par le club de BMX.

Les travaux de la CUGR

Cité Renaud : Les travaux commenceront la semaine prochaine.

Une réclamation a été faite par certains riverains : les poubelles sentent mauvais, il faudrait les faire nettoyer ou les remplacer -celles côté de la crayère.

Rue du Martelet : la première tranche de travaux est terminée. Un petit revêtement sera fait en attendant la 2^{ème} phase qui devrait commencer en mars 2022. Cela permettra aux nouveaux acquéreurs des 4 terrains disponibles de faire les branchements nécessaires à leur construction (EDF, Orange,..)

Barbecue communal du dimanche 12 mars

Tout est calé. Il faut mettre la tonnelle samedi à 13h30.

Il faut penser aux bacs pour mettre les bouteilles. M. Jean-Pierre PALADINI peut prêter un ou deux tonneaux pour y mettre les bouteilles et des glaçons. Les cantonniers pourront aller les chercher.

S'il y a des tests PCR, ils seront faits au bungalow.

Questions diverses

Mme Isabelle BOUCKSOM demande où est passée la table de ping pong.

.

M le Maire lui explique qu'elle a été retirée car elle était dans un sale état. Il ne faut pas qu'il y ait de la végétation à côté. Elle a été déplacée et mise au roller. Et à l'ancien emplacement de la table, il faudra remettre quelque chose.

De même, les bancs ont été enlevés, ils seront restaurés par nos employés et réinstallés.

Certains conseillers souhaitent que la commune acquière de nouveaux jeux.

M le Maire leur annonce que c'est prévu pour 2022. Il faudra juste voir quelle somme mettre et où les placer (réunion de la commission loisirs)

Mme Isabelle BOUCKSOM signale que le panneau à l'entrée du terrain communal est par terre. Il est cassé. De plus, elle remarque que les gens ne font pas attention au panneau interdit aux chiens.

Un conseiller demande pourquoi le grillage à l'entrée de la commune côté Pontfaverger est endommagé.

Le Maire explique que le grillage a été arrachée par un véhicule vendredi dernier.

L'automobiliste a voulu éviter un chien. Un constat amiable a été fait.

Un conseiller rappelle que certains riverains ont demandé à ce qu'un miroir soit mis au croisement de la rue de Reims et du Lotissement Clos Saint Jean.

M le Maire répond qu'un miroir à cet emplacement sera plus accidentogène car les automobilistes auront une fausse idée de sécurité.

Messieurs Emmanuel CHONION et Jean-Pierre PALADINI font remarquer que le radar pédagogique ne fonctionne plus correctement. Il affiche des vitesses bizarres.

Voir à le faire réparer ou même à le changer.

M. Frédéric CHARTON explique que les panneaux d'affichage lumineux doivent être démontés pour être remis à jour.

M. Jean-Pierre PALADINI suggère de déplacer le panneau clignotant et de le mettre au niveau du transformateur.

Local des Sapeurs-Pompiers :

M. le Maire explique qu'étant les propriétaires de ce local, les travaux de raccordement d'eau et assainissement sont à notre charge. Car ce bâtiment reste notre propriété, il a été seulement mis à la disposition de la CUGR.

Par contre, la CUGR prendra les autres travaux en charge tels que : installation des douches, toilettes, vestiaires et isolation du bâtiment.

Mme Marianne LECOMTE annonce au conseil qu'un camion d'outillage a été autorisé à s'installer sur la place de la Mairie côté poids lourds dimanche 12 septembre de 15 h à 18h. Il fera lui-même sa publicité.

Mme Marianne LECOMTE confirme que le camion food truck s'installera sur la place de la mairie tous les 15 jours le vendredi de 18h30 à 21h00.

Mme Georgina COPITET a posé plusieurs questions

- demande quand commenceront les travaux à notre ancien cabinet médical ?

M le Maire lui répond que cela a pris un peu de retard avec la crise sanitaire. Il va rappeler Reims Habitat pour leur demander plus de précision.

- De même, n'avait-il pas été demandé que toutes les associations participent au forum des associations ?

M. Arnaud DESSERTENNE lui répond que c'était un vœu mais pas une obligation.

- Enfin quand aura lieu le déménagement du comité des fêtes ?

Réponse du Maire : dès que le président le souhaitera.

Il faudrait du produit pour le lave-vaisselle de la salle des fêtes.

Réponse : il y a des pastilles en mairie.

FIN DU CONSEIL : 21h50